

MAGASIN DE 221 M² AVEC UN BUREAU DE 68M² À LOUER BATIMENT D6 SECTEUR PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Magasin situé au rez-de-chaussée du bâtiment D6 d'une surface de 221 m² avec un bureau de 68m² pour une activité de magasin réservé à la vente de produits biologiques. L'emplacement est livré brut et en l'état. Les travaux seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Rue de Rouen, secteur produits laitiers et avicoles, Rungis.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : D6C
- **ESI** : 01/D6C/00/E/001 et 01/D6C/01/A/001
- **Surfaces** : Au total, mise à disposition de 289 m²
- **Disponibilité du bien** : Immédiate, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Emplacement livré en l'état.
 - Non divisible.
 - Respect des activités du secteur, aucune vente physique de produits non biologiques dans le local.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Signature d'un traité de concession valable jusqu'au 31/12/2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M ² /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE	DPA TTC
Magasin	142,45€	54,23€	16 703,00€	53 040,00 €
Bureau	130,99	48,58€		

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an / salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **10/11/2025 à 16H00**

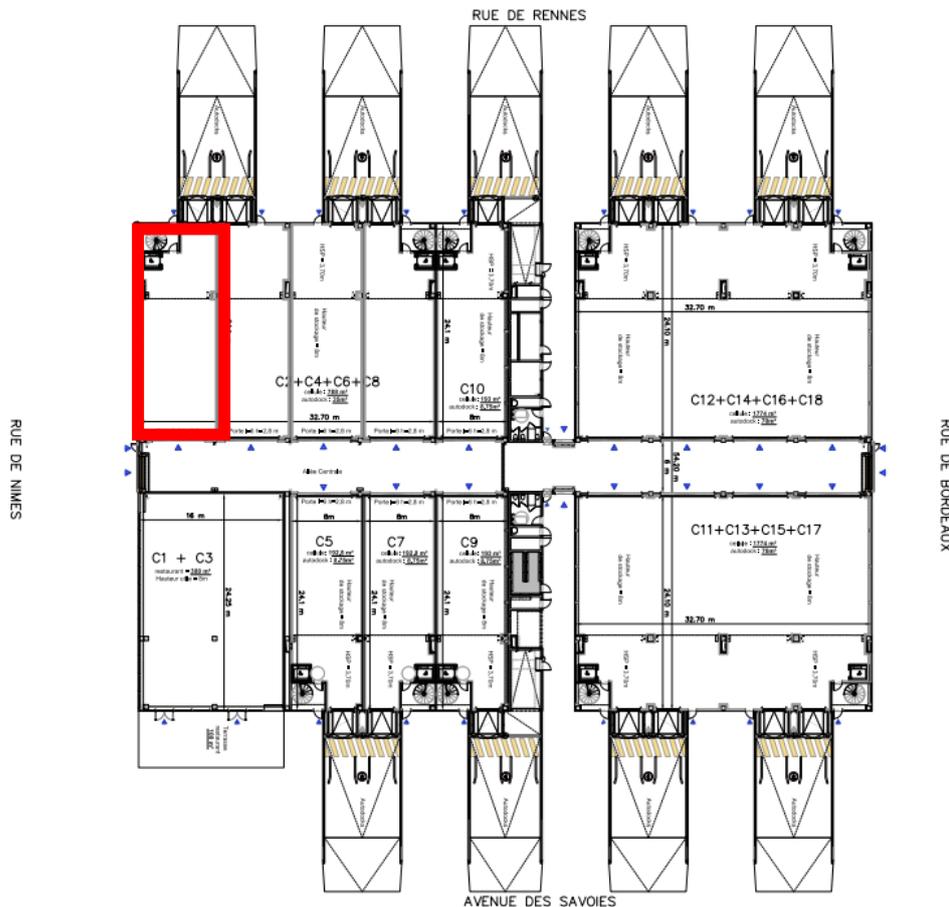


Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

-  Produits d'origine française. ★ ★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★ ★ ★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★ ★ ★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★ ★ ★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

EMMANUEL JACQ

Direction commerciale
emmanuel.jacq@semmaris.fr
 +33 6 6 48 43 25 08



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr

